

N° 40/2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 AOÛT 2023**

OBJET : Délibération pour approuver l'APD et l'avenant des honoraires de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension et de réhabilitation de l'école

Le dix-neuf août deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD

Convocation en date du : 1^{er} août 2023

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, CATELAN Richard, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSÉS : MAGNAN Richard (pouvoir donné à Richard ACHIN), GRIVEL Norbert (pouvoir donné à Thierry CATELAN), HELSEN Véronique (pouvoir donné à Sylvie GIRAUD), OLLIVIER Nathalie (pouvoir donné à Julien GRAS)

ABSENT : AUBERT Sylvain

Monsieur le Maire fait suite à la présentation par le cabinet d'architecte d'Ores et Déjà de l'Avant-Projet Définitif (APD) de l'agrandissement de l'école.


Il propose de valider cet APD et l'actualisation des honoraires de la maîtrise d'œuvre qui en résultent.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'Avant-Projet Définitif (APD) de l'agrandissement et de la réhabilitation de l'école pour un montant prévisionnel des travaux de 1 651 110€ HT (cf tableau récapitulatif)
- **VALIDE** les honoraires de la maîtrise d'œuvre qui s'élèvent à 11% du coût total des travaux, soit 190 300€ HT avec les missions complémentaires (cf tableau mission et répartition des honoraires)
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter les différents partenaires susceptibles de nous accompagner sur ce projet pour un montant de 2 006 521€
- **DONNE** pouvoirs à M. le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

Le Maire,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE Hautes-Alpes

8 chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail: mairie@aubessagne.fr

Dossier :

Extension de l'école d'Aubessagne :

05800 Aubessagne

Récapitulatif Tous Corps d'Etats

A VIF, le 2 Août 2023

Code	Titre	Montant HT	Montant T.V.A.	Montant TTC
1	Désamiantage	55 250,00	11 050,00	66 300,00
2	Aménagements extérieurs/VRD	105 293,00	21 058,60	126 351,60
3	Démolitions/Déposes/Maçonnerie/Gros-oeuvre	349 940,10	69 988,02	419 928,12
4	Charpente/Couverture	237 091,20	47 418,24	284 509,44
5	Menuiseries extérieures et intérieures	148 590,30	29 718,06	178 308,36
6	Plâtrerie/Faux-plafonds/cloisons	92 473,40	18 494,68	110 968,08
7	Plomberie/Sanitaires/Chauffage/Ventilation	448 000,00	89 600,00	537 600,00
8	Électricité	77 000,00	15 400,00	92 400,00
9	Chape/Sols/Carrelage/Faïences	54 379,00	10 875,80	65 254,80
10	Serrurerie/Métallerie	28 155,00	5 631,00	33 786,00
11	Peintures/ITE	54 938,00	10 987,60	65 925,60
12	Aléas 10 %	165 111,00	33 022,20	198 133,20
	TOTAL	1 816 221,00	363 244,20	2 179 465,20

	Montant
Total H.T. :	1 816 221,00 €
Total T.V.A. (20%) :	363 244,20 €
Total T.T.C. :	2 179 465,20 €

Commentaire :

Ce montant global comprends 10 % d'aléa.

AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE D'AUBESSAGNE

Annexe 1 - Mission et repartition des honoraires

Les honoraires varient en fonction du cout des travaux HT : 11,00 %
 Coût prévisionnel travaux (HT) : 1 650 000 €
 Montant global : 1 650 000 €

Rémunération des prestations au pourcentage : 181 500,00 € HT

Elements de mission	Répartition par co-traitant			Total Euros TTC	% élément de mission	
	Mandataire Architecte D'ores et déjà, atelier d'architecture	Co-traitant 1 BE fluides et thermique Yves Armani	Co-traitant 2 BE électricité SSI ALPELEC CONCEPT			Co-traitant 3 BE Structure béton CEBEA
Mission de base						
APS	11 579,70 €	4 192,65 €	2 495,63 €	1 697,03 €	3 993,00 €	11 %
APD	11 579,70 €	4 192,65 €	2 495,63 €	1 697,03 €	3 993,00 €	11 %
PRO	31 581,00 €	11 434,50 €	6 806,25 €	4 628,25 €	10 890,00 €	30 %
ACT	3 158,10 €	1 143,45 €	680,63 €	462,83 €	996,44 €	3 %
EXE	5 263,50 €	1 905,75 €	1 134,38 €	771,38 €	1 815,00 €	5 %
DET	36 844,50 €	13 340,25 €	7 940,63 €	5 399,63 €	11 625,08 €	35 %
AOR	5 263,50 €	1 905,75 €	1 134,38 €	771,38 €	1 660,73 €	5 %
TOTAL Mission de base	105 270,00 €	38 115,00 €	22 687,50 €	15 427,50 €	181 500,00 €	100 %

Compris dans honoraires architecte : sous traitance à un économiste (CETECO), sous traitance BE STRUCTURE BOIS (Bois Conseil)

Missions complémentaires

DIA/ETAT DES LIEUX archi	1 000,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	3 400,00 €	680,00 €
SSI			2 000,00 €		2 000,00 €	400,00 €
OPC	3 400,00 €				3 400,00 €	680,00 €
MOB					-	-
SIGN	Compris				Compris	-
TOTAL général	109 670,00 €	38 915,00 €	25 487,50 €	16 227,50 €	190 300,00 €	36 733,24 €

Envoyé en préfecture le 04/09/2023
 Reçu en préfecture le 04/09/2023
 Publié le
 ID : 005-200077113-20230819-DELIB402023-DE